

Ville de Nivelles
CONSEIL CONSULTATIF des relations NORD-SUD
FICHE PROJET 2024

Tout d'abord, nous tenons à vous féliciter pour votre investissement personnel, souhaitant contribuer à réduire les inégalités dans le monde.

Ci-dessous, vous trouverez le détail des critères d'évaluation, plusieurs obligations issues du R.O.I. et une série de recommandations pour vous permettre de rédiger au mieux votre demande.

Votre demande doit comporter **entre 3 pages minimum et 5 pages maximum** (document en plus de la fiche-projet).

Libre à vous de mettre des photos en annexe ou des documents qui prouvent qu'il s'agit bien d'un **projet citoyen** qui bénéficie de soutiens soit de la population, soit d'un de ses représentants, soit d'un comité de quartier ou autre, etc., et illustrant en quoi il consiste.

Nous vous recommandons instamment de **suivre les éléments repris dans la fiche-projet**. Toute demande incomplète qui ne répond pas à l'entièreté des points ne sera pas prise en considération. Et soyez attentif au fait qu'un seul « non » aux « **Conditions préalables** » où il faut répondre par Oui ou par Non suffit à exclure un projet.

« Plutôt que de donner du poisson à quelqu'un, apprends-lui à pêcher ».

Ce slogan archi-connu nous a amené à valoriser surtout les projets qui ne sont pas seulement caritatifs mais qui s'inscrivent dans le développement durable et qui visent à l'autonomie.

Le Conseil Consultatif des relations Nord-Sud de la Ville de Nivelles (ou CCNS) privilégiera donc les projets menés en partenariat avec la population et les autorités locales. Les besoins rencontrés par le projet sont-ils analysés avec la population concernée ? En quoi participe-t-elle à la réalisation concrète du projet ? Les autorités locales pensent-elles à appuyer le projet afin qu'il prenne progressivement son autonomie ?

Le développement durable repose sur 3 piliers :

Un volet économique : c'est grâce à cette dimension que votre projet peut devenir autonome, et ne pas seulement se contenter de recevoir de l'argent. Précisez en quoi l'aide du CCNS vous donne une capacité d'autonomie dans le démarrage ou dans le renforcement d'un projet en cours et qui peut, éventuellement, s'étendre par la suite. Si votre projet ne comporte pas de dimension économique, vous pouvez énoncer en quoi l'association développe l'aspect d'autonomie via des partenariats.

Un volet écologique : indiquez en quoi votre projet est réellement écologique, (il ne suffit pas de dire « Chez nous il n'y a pas de pesticides »), relatez en quoi il évite les gaspillages, et démontrez que vous avez pensé au recyclage.

Un volet social : avec des aspects *culturels, de santé, d'éducation, et de lutte contre les discriminations du genre, etc.*

Le montant du subside qu'il vous est possible d'obtenir pour votre projet s'élève à **4000 € maximum**. Pour une même association, le financement **maximum peut avoir lieu 3 années consécutives**. Après un an de non-présentation, cette association pourra présenter un nouveau projet.

Dans certains cas, la Ville de Nivelles, sur avis du CCNS, ne pourra pas subsidier l'entièreté de votre projet. L'intervention ne portera alors que sur un aspect identifiable, bien défini et spécifique du projet.

Veuillez libeller votre demande en EUROS pour permettre la comparaison ! Les montants libellés dans une monnaie autre que l'Euro ne seront pas pris en compte.

Aussi, il est important de veiller à ce que le timing de réalisation soit en cohérence avec la ventilation de vos priorités, du développement de votre projet, ainsi qu'un détail des dépenses.

Que comptez-vous faire si vous n'obtenez pas la somme souhaitée ?

Présentation écrite :

La grille d'évaluation étant calquée sur la structure de cette fiche, il est impératif de suivre la numérotation.

Votre projet écrit doit être remis au CCNS **au plus tard le 14 février 2024** via l'administration communale

(Hôtel de ville, 2 Place Albert 1er – administration@nivelles.be) à l'attention de l'Echevin de la Solidarité internationale.

En cas de réception de demandes trop nombreuses, **priorité** sera donnée aux petits projets et de préférence, indépendants des subsidiations internationales ou ONG.

Présentation orale :

La personne habitant à Nivelles ayant déposé le projet écrit sera amenée à présenter le projet oralement. Le but n'est pas d'avoir une présentation professionnelle. Vous pouvez amener votre matériel multimédia éventuel (Power Point, photos, ...)

Durée 5' maximum + 10' de réponses aux questions posées par le comité de cotation.

Cette séance est indispensable pour répondre aux aspects qui paraissent flous aux personnes chargées d'évaluer les projets.

Dates :

Séance d'information : **15 janvier 2024**

Remise du projet écrit : **14 février 2024**

Présentation orale : **18 mars 2024 après 19 hrs (vous recevrez une confirmation avec une heure de passage)**

Décision du CCNS : **8 avril 2024**

Décision du Conseil communal : au plus tard le **24 juin 2024**

Dates de remises des justificatifs : **31 mars 2025**

Pour la suite :

L'échevinat de la Solidarité internationale vous avertira avant le 15 juillet par courrier de la décision du Conseil communal.

Enfin, si votre projet n'était pas retenu, ce n'est pas parce qu'il manque d'intérêt mais parce que d'autres ont été mieux évalués dans le cadre du budget imparti. C'est pourquoi, si votre projet n'est pas retenu, n'hésitez pas à le représenter l'année prochaine.

Ensuite, n'oubliez surtout pas de rentrer dans les délais **tous vos justificatifs** à l'administration communale, conformément à la décision d'octroi qui vous parviendra.

Bon travail.

En rentrant votre projet, vous vous engagez à

1. informer les Nivellois

(qui, quoi, comment, où) et au minimum en tenant **un stand à la « Fête des Mondes de Nivelles » (le 19 octobre 2024)**.

Le comité des Mondes de Nivelles vous demande d'assister à une réunion (encore à fixer) en septembre 2024 et ce, afin que la présentation de votre projet s'intègre bien dans l'ensemble de la Fête. Si vous avez des questions à ce niveau, vous pouvez le contacter via son site www.mondesdenivelles.be

2. envoyer au plus tard pour le 31 décembre 2024, un état d'avancement concret et chiffré de votre projet au CCNS.

ATTESTATION DE RÉCEPTION :

Reçu cette fiche de projet et le projet le.....

Signature du demandeur :.....

Cette fiche doit rentrer avec le dossier papier pour le 14 février 2024 au plus tard à l'administration communale (Hôtel de Ville, 2 Place Albert 1er – administration@nivelles.be)

DEMANDE DE SUBSIDE

Cette demande est à adresser au Collège communal, sis 2, Place Albert 1^{er} à 1400 Nivelles **au plus tard pour le 14 février 2024.**

Année concernée:

Dénomination de l'association:

Statut juridique

(ASBL, association de fait, autres):

Adresse du courrier:

Montant sollicité : (maximum 4000€)€
Somme minimum pour démarrer le projet :€ qui serviront à
N° compte bancaire :	BE
Ouvert au nom de :	
Nom du responsable (la personne s'engageant à la correcte utilisation de la subvention)	
NOM + Prénom :	
Qualité :	
Adresse :	
Tel., GSM :	
E-mail :	
Nature du subside :	<ul style="list-style-type: none">● Subside de fonctionnement OU <ul style="list-style-type: none">● Subside exceptionnel

Remarques :

- Par la signature de cette demande, le signataire atteste sur l'honneur que les subsides sollicités seront bien utilisés aux fins pour lesquelles la subvention sera octroyée et d'avoir la capacité de s'engager au nom de l'association.**
- Par la signature de cette demande, le signataire s'engage à respecter les articles L1122-37,§1, alinéa 1^{er}, 1° et L3331-1 à L3331-8 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, de même que le cas échéant les conditions d'octroi des subventions.
- La Ville de Nivelles recueille vos données dans le cadre de subsides, conformément aux articles L 3331-1 à L 3331-9 du CDLD. Les informations transmises sont réservées à l'usage exclusif de la Ville de Nivelles et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Conformément au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression, pour un motif légitime, de vos données à caractère personnel. Pour ce faire vous devez introduire personnellement une demande au Délégué à la protection des données, 2 Place Albert 1er à 1400 Nivelles ou par mail : dpo@nivelles.be, en précisant dans l'objet « droit des personnes » et en joignant une copie de votre justificatif d'identité.

La motivation, le but de l'association :

La nature de dépenses à couvrir par la subvention :

Titre du projet, objectif(s) du projet et réalisation envisagée avec le subside demandé :

En signant le présent formulaire, j'atteste avoir pris connaissance des modalités relatives aux données personnelles et marquer mon accord sur l'utilisation de celles-ci.

Date:

Nom, Prénom et signature

.....

FICHE-PROJET

1. DEMANDE (Écrire lisiblement en caractères d'imprimerie)

: Ne pas rentrer cette fiche dûment complétée et inchangée dans sa structure vous exclut de la cotation des projets.

Ici, NORD : NIVELLES	LA-BAS, SUD :
<p><u>Organisme ou personne demandeur pour le projet domicilié à Nivelles</u></p> <p>NOM :</p> <p>ADRESSE :</p> <p>ORGANISME :</p>	<p><u>Pays d'intervention</u> LOCALISATION DANS LE PAYS :</p> <p>ADRESSE :</p> <p>.....</p>
<p><u>Personne de contact</u></p> <p>NOM :</p> <p>FONCTION :</p> <p>ADRESSE :</p> <p>.....</p> <p>TEL :</p> <p>GSM :</p> <p>COURRIEL :</p>	<p><u>Personne de contact</u></p> <p>NOM :</p> <p>FONCTION :</p> <p>ADRESSE :</p> <p>.....</p> <p>TEL :</p> <p>GSM :</p> <p>COURRIEL :</p>
<p><u>Banque</u></p> <p>NOM :</p> <p>ADRESSE :</p> <p>.....</p> <p><u>Titulaire du compte</u></p> <p>NOM :</p> <p>ADRESSE :</p> <p>.....</p> <p>N° COMPTE :</p> <p>COMPTE IBAN :</p> <p>CODE SWIFT(BIC) :</p>	<p><u>Banque</u></p> <p>NOM :</p> <p>ADRESSE :</p> <p>.....</p> <p><u>Titulaire du compte</u></p> <p>NOM :</p> <p>ADRESSE :</p> <p>.....</p> <p>N° COMPTE :</p> <p>COMPTE IBAN :</p> <p>CODE SWIFT(BIC) :</p> <p>Si paiement via Western Union, mettre les coordonnées de la personne recevant l'argent.</p>

Critères d'évaluation des projets

N°	CONDITIONS PREALABLES
1.0.	Projet introduit par une personne domiciliée à Nivelles , ou une association ou une institution ayant un responsable nivellois. Ces personnes ont établi des relations privilégiées avec des personnes du Sud, actrices et partenaires de la conception et de la réalisation du projet (plutôt que de vastes projets conçus par de grandes organisations).
1.1.	Coordonnées des relais belges et du groupe/de l'organisation local(e) Nom, adresse du (des) responsable(s) du projet + suivi, historique, description des activités (coordonnées électroniques si elles existent), + Informations administratives : Nom et adresse des banques, N° de compte et nom et adresse du titulaire.
1.2.	Il est suffisamment garanti que le projet n'utilise aucun moyen violent et respecte les besoins fondamentaux des personnes (Cfr. Pyramide de Maslow)
1.3.	Il est suffisamment garanti que le projet respecte les Droits fondamentaux comme la Déclaration Universelle des Droits Humains et la Convention Universelle pour les Droits de l'Enfant ou, pour les entreprises, les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (libertés syndicales, droits de convention, non travail des enfants, non-discrimination, pas de travail forcé,...) ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE pour les multinationales , etc...
1.4.	Le projet contribue à diminuer les discriminations (physique, sexuelle, ethnique, économique, religieuse ou philosophique, et à promouvoir la citoyenneté (visant à l'intégration de tout un chacun sans s'inscrire dans un clivage communautariste).
1.5.	Le projet s'intègre dans un processus de développement durable avec ses 3 piliers : économique, écologique, social et culturel , visant à devenir autonome sans dépendance systématique d'aides.
1.6.	Les partenaires du Sud sont de type non-gouvernemental et peuvent être des groupements à caractère non lucratif.
1.7.	Clarté de l'objectif global et sa compatibilité avec les objectifs du CCNS
1.8.	Engagement de tenir un stand au Monde de Nivelles Description des moyens prévus pour populariser le projet à Nivelles dans l'année.
1.9.	Engagement écrit à envoyer un rapport annuel au départ du Sud (état d'avancement concret et chiffré du projet), accompagné des copies de factures et des copies des extraits de banque , avant la parution du prochain Appel à projets prévu en mars de l'année suivante. En cas de non-respect, ...
N°	CRITERES DE FOND
2.1.	Clarté et précisions des objectifs spécifiques du projet Identification claire du (ou des) groupe(s) bénéficiaire(s)
2.2.	Précision de la description du projet, des moyens et des modalités concrètes à mettre en œuvre en vue de sa réalisation.
2.3.	Planning de réalisation, d'évolution et d'adaptation + calendrier des mises en œuvre.
2.4.	Participation de la population à la conception et à la mise en œuvre du projet Participation aux réunions (comptes rendus) , participation aux travaux (bénévole ou rémunérée), participation financière éventuelle (du village, de la population,...) Appréciation de la nature démocratique, non conditionnée, non discriminatoire et citoyenne du projet (dimension intégrative s'adressant à tous les citoyens).

2.5.	Progrès escomptés clairement identifiés dans le domaine social, culturel,... (1 ^{er} pilier du développement durable)
2.6.	Dimension écologique du projet (2 ^{er} pilier du développement durable) Le mode d' organisation tout comme le choix des technologies utilisées doivent être appropriées et appropriables. Ces dernières respectent l'environnement, sont économes en énergie, non dangereuses pour la santé, peu polluantes, favorisant le recyclage ou la réutilisation et tendant à utiliser des méthodes de production écologiques. Application éventuelle du principe de précaution .
2.7.	(3 ^{er} pilier du développement durable) Evaluation du volet économique existant au sein du projet. (Création d'activités permettant l'amélioration du niveau de vie de la population visée)
2.8.	Quels sont les moyens et perspectives visant à l'autonomie du projet à court ou moyen terme (en vue de ne plus dépendre de subsidiations).
2.9.	Quels sont vos critères d'évaluation des succès ou échecs
2.10.	Pérennité du projet en tenant compte du contexte économique et socioculturel et politique du pays et de la région (pénurie alimentaire, guerre, instabilité, corruption,,)
2.11.	Budget détaillé : Montants des diverses sources de financement du projet global (Citer les autres institutions ou associations subsidiantes y compris les montants attribués au projet). Détail des dépenses prévues Pertinence de l'apport du CCNS par rapport à la subside globale (Ceci dans les cas de partenariats avec les grandes ONG ou intégré à un projet d'ONG).
	Montant précis demandé au CCNS Précisions de la justification avec le détail budgétaire (si émis en dollars, convertir en Euros) de la demande.

TABLEAUX À ADAPTER SELON LES SPÉCIFICITÉS DE VOTRE PROJET

Tableau de l'Association (ou du projet)

Domaines	Dépenses	Dépenses en Euros
Investissements (Terrassements, matériels,...)		
Frais de fonctionnement (transports, frais de bureau, ...)		
Frais de Personnel Salarié / Bénévoles/ Bénévoles avec petites rémunérations,...)		
Frais de gestion (...)		
Autres		
Total		€

Calendrier idéal de mises en œuvre

Mois	Travaux envisagés	€
Mai - Juin 2023		
Juillet - Aout 2023		
Septembre – Octobre 2023		

Tableau comptable

	Sommes dépensées	Justificatifs	Conversion en Euros
Matériels			
Personnel			
Transports			
Autres (frais bancaires,...)			
Etat d'avancement du projet :			

Pour après : Rentrée des justificatifs avec les tickets de caisse agrafés :

Document accompagnant les tickets de caisse	
Objet de la dépense	
Nom de la firme ou du vendeur	
Adresse et téléphone	
Signature	